

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} décembre 2015

Le directeur des Particuliers

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSSET, directeur général des Activités fiduciaires et de Place, à M. Stéphane TOURTE le 2 novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M. Hugues ROUX, chef du service des Fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gérard CHARPENTIER, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SFIPRP dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 3 novembre 2015

Stéphane TOURTE